

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 13 février 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Brigitte JACQUEMIN, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Sidonie MARCHAL excusée

Etaient absents :

M. Olivier GOUSSET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET
M. Mehdi MONNIER
M. Eric LANÇON
M. Alain PONCET
Mme Myriam CHIAPPA KIGER
M. Gilles BORNOT
M. Eric MARCOT

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

JOURNEES GOURMANDES – EDITION 2025 - REMBOURSEMENT
EXPOSANTS

Cette délibération a été affichée le : 26 février 2026

JOURNEES GOURMANDES – EDITION 2025 - REMBOURSEMENT EXPOSANTS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La Ville de Montbéliard organise chaque année en septembre, un marché du terroir dans le cadre des Journées Gourmandes.

L'édition 2025 a été marquée par des conditions météorologiques très défavorables le dimanche 21 septembre, avec de fortes précipitations ayant significativement impacté la fréquentation du public ainsi que l'activité des exposants.

Afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle, il est proposé d'accorder la gratuité des droits d'emplacement pour la journée du dimanche 21 septembre 2025.

En conséquence, quatre exposants, ayant réglé leurs droits pour l'ensemble de l'événement, seront remboursés et les autres exposants ne seront pas facturés.

Cette décision vise à maintenir une relation de confiance avec les participants et à préserver l'attractivité des Journées Gourmandes pour les prochaines éditions.

Le tarif appliqué était de 4,50€ m²/jour.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire ou son représentant à rembourser les exposants ayant réglé la journée de dimanche,
- accorde la gratuité des droits d'emplacement pour la journée du dimanche.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 26 février 2026